

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 23 février 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

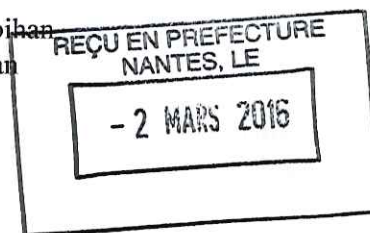
- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mr Roger MORAZIN
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Présidente
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H40 à La ROCHE BERNARD

8 RESSOURCES:

Marchés : procédure de dévolution

Dans sa séance du 11 décembre 2015, le Conseil d'Administration a donné délégation permanente à la Présidente pour signer les marchés de travaux, fournitures et services passés en procédure adaptée, et les avenants n'atteignant pas 5 % du montant global des marchés.

Le tableau joint en annexe est proposé au Conseil d'Administration à titre d'information pour présenter les opérations passées depuis le 11 décembre 2015, et prendre connaissance de l'objet (définition des besoins à satisfaire) et l'estimation de celles à venir.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

